



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL20-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

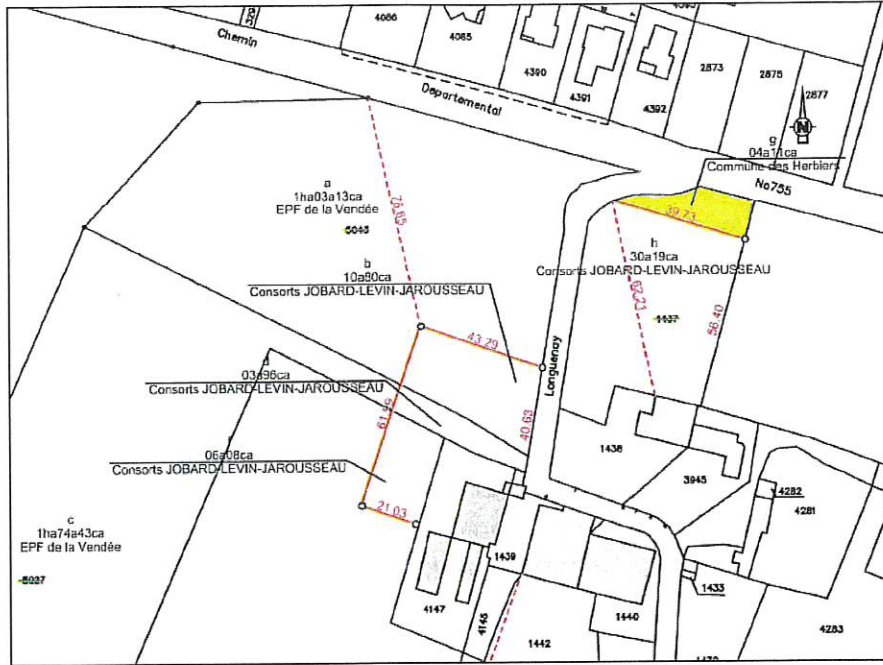
Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

20- ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARCELLE SISE LA PÉPINIÈRE APPARTENANT AUX CONSORTS LEVIN

Dans le cadre de l'aménagement de liaisons douces, la ville souhaite acquérir une portion de la parcelle cadastrée section C numéro 1437 d'une contenance d'environ 411 m² (à définir selon document d'arpentage) sise la Pépinière appartenant aux consorts LEVIN.

Cette portion de parcelle qui a pour vocation à supporter un aménagement de voirie (piste cyclable), est proposée au prix de 10 € le m² soit la somme globale de 4 110 €, en sus les frais de notaire à la charge de la ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 janvier 2023,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

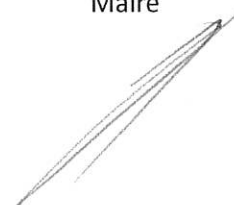
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section C numéro 1437 appartenant aux Consorts LEVIN, d'une contenance de 411 m² (à définir selon document d'arpentage), à l'exception du panneau publicitaire sis sur cette parcelle qui sera déplacé avant le transfert de propriété, au prix de 4 110 euros, en sus les frais de notaire à la charge de la ville,
- dit que la clôture existante sera déplacée par les services de la Ville au droit de la nouvelle propriété desdits Consorts,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2023